



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **20 février 2024**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 15 février 2024

Présents pour la CFDT : Emmanuel LOESEL et François GIEUX, secrétaires fédéraux, Pierre GRAUX et David MANDICOURT, négociateurs.

Lors de la dernière séance, 3 organisations étaient parties à la suite de l'information de la Décision Unilatérale des Employeurs après l'absence de signature de l'accord proposé le 19 janvier.

Ce 15 février, la CFDT, est de nouveau présente avec des revendications : en l'occurrence l'établissement d'un programme de travail pour les négociations pour l'année 2024. Il n'est pas envisageable que l'on continue à se réunir sans organiser les réunions à venir alors même que l'accord CPPNI de 2019 nous y contraint.

L'objectif pour la CFDT est de continuer à négocier sur les différents éléments qui seront constitutifs de la future CCUE, à savoir, le système de classification et de rémunération, la durée et le temps de travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le dialogue social, le tout dès 2024 !

Il s'agit aussi pour la CFDT de définir la lettre de mission du groupe de travail sur la santé et la prévention qui doit se mettre en place. Pour la CFDT il s'agit de fait de travailler sur un système de Protection Sociale et Complémentaire étendu à la Branche, sur le modèle de celui existant et efficient sur la CCN 66. Il ne s'agit pas uniquement de penser la réparation liée à la pénibilité en fin de carrière, ou d'obtenir les fonds de l'état concernant la prévention (FIPU).

À nouveau, la CFDT se retrouve seule face aux employeurs lorsque le thème de la CCUE est abordé, les autres OS quittant la séance pour ne pas évoquer ce point.

Il n'existe pas d'autre alternative que la Négociation ! Il n'est pas envisageable pour la CFDT de quitter la table des négociations dès lors qu'un point à l'ordre du jour ne correspond pas à notre demande !



La CFDT demande à la partie employeur de donner des éléments concernant l'échelle des salaires qu'elle entend mettre en place dans la future convention. Il n'est pas possible d'avancer si les intentions d'AXESS ne sont pas claires !

La CFDT a obtenu de repositionner la qualification comme un élément majeur du système de classification, il n'est cependant pas envisageable de n'avoir aucune reconnaissance de l'expérience acquise dans la branche, l'entreprise ou en dehors. Quel représentant employeur l'accepterait pour son propre poste ? Aucun !

La CFDT amènera ses propres éléments concernant le système de classification lors de la prochaine réunion du 5 mars, mais, sans négociation, ou sans les éléments des employeurs, ce sont l'ensemble des salariés de la branche qui trinquent !